



N° 12228/DRHDP/SGP

LA DIRECTRICE

14 OCT 2025

**DECISION D'APPEL A CANDIDATURES POUR OCCUPER DES POSTES DES  
INFIRMIERS CHEFS AUX HOPITAUX RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-  
UNIVERSITAIRE MOHAMMED VI DE MARRAKECH**

La Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech.

- Vu le Décret n° 2.03.535 du 27 Rabia II (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des Centres Hospitaliers ;
- Vu la Circulaire n° 7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des Etablissements Publics ;
- Vu la Décision du Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech relative à la nomination aux postes de responsabilité au CHU Mohammed VI de Marrakech ;
- Vu la décision du Ministre de la Santé fixant l'organisation administrative et hospitalière du CHU Mohammed VI de Marrakech.

**DECIDE**

**Article I :**

La Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech lance un appel à candidature pour pourvoir aux postes de responsabilité suivants :

Hôpital	Services	Intitulé de la fonction
Ar-razi	Réanimation chirurgicale A	(01) Infirmier (e) Chef
Oncologie et Hématologie	Hospitalisation Hématologie Adulte	(01) Infirmier (e) Chef
	Hôpital Du Jour Oncologie	(01) Infirmier (e) Chef

**Article II :**

- les infirmiers chefs sont chargés d'accomplir les missions telles quelles sont définies dans l'article 32 de l'Organisation Administrative du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI de Marrakech.

**Article III :**

- Cet appel à candidature est ouvert aux candidats titulaires intéressés parmi :
  - Les assistants médicaux, les infirmiers diplômés d'Etat de grade principal, les Infirmiers 1<sup>er</sup> Grade et Techniciens de Santé. Toutefois, les infirmiers auxiliaires de deuxième grade doivent justifier de huit ans d'ancienneté au CHU.





Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent déposer au bureau d'ordre de la Direction Générale du CHU contre accusé de réception Sous plis fermé leurs dossiers de candidature au plus tard le .....**07 NOV 2025**.....à 16h.

Le dossier de candidature est composé obligatoirement des pièces suivantes :

- Une demande de candidature (**jointe à cet avis**), motivée par l'avis du supérieur hiérarchique.
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel (**06 exemplaires**).
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule (**04 exemplaires accompagnés d'une version électronique sur CD**).

#### Article IV :

Une commission sera désignée par Madame la Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions et leurs effectuer les entretiens.

A défaut de candidature ou de non sélection d'aucun candidat par la commission de la sélection susmentionnée, la Directrice du CHU Mohammed VI de Marrakech, lance un deuxième appel à candidature dans les mêmes modalités et conditions que le premier.

A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature ou de non sélection d'aucun candidat, la Directrice du CHU Mohammed VI de Marrakech peut procéder à la nomination des Infirmiers Chefs parmi les responsables au sein de l'Etablissement ou de l'extérieur sans aucune procédure de publication ou de publicité. Toutefois, la soumission de l'intéressé(e) à l'entretien de sélection devant la commission de sélection est obligatoire.

**Article V :** Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI de Marrakech [www.chumarrakech.ma](http://www.chumarrakech.ma) , sur le site [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), et affichée au siège de la Direction Générale, et aux Etablissements Hospitaliers relevant du CHU Mohammed VI de Marrakech..

**Important :** Il est à noter que chaque candidat ne peut postuler qu'à un seul poste de responsabilité. *KARIM*

 La Directrice du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI  
*[Signature]*  
Pr. KARIMA FOURANI